L'objectif de la spending review était d'analyser l'efficacité du système actuel de l'hébergement et de prise en charge des personnes en situation de handicap, afin de mieux affecter les ressources publiques, répondre plus efficacement aux besoins croissants et préparer une réforme structurelle du dispositif.

La spending review s'inscrit dans le cadre de la politique de maîtrise des finances publiques wallonnes et vise une meilleure articulation entre efficacité sociale et performance budgétaire.

Les constats issus de la phase rétrospective et prospective du rapport mettent en lumière plusieurs limites structurelles du dispositif actuel :

- La saturation du secteur :
- L'inadéquation des catégories de subventionnement :
- La coexistence de multiples mécanismes de financement :
- L'augmentation du nombre de situations prioritaires :
- L'ancienneté de la base réglementaire :

Le rapport final n'a pas encore été soumis au Gouvernement.

Déférentes options nous ont été présentées au Comité de pilotage :

1. Création de places agréées « réservées »

Remplacer progressivement les conventions nominatives par un système de places pérennes dédiées aux situations prioritaires, pour accélérer l'accueil d'urgence.

2. Révision des catégories de handicap subventionné

Adapter les catégories A, B et C aux besoins réels des bénéficiaires, notamment en créant une catégorie spécifique pour les personnes présentant des troubles du comportement ou un double diagnostic.

3. Mise en place d'une programmation pluriannuelle (avec norme de croissance budgétaire)

Instaurer une norme de croissance budgétaire permettant une visibilité et une planification à moyen terme pour les services.

Ces trois mesures visent à stabiliser le système actuellement en place.

Le secteur n'a pas été consulté durant la revue des dépenses, mais a été tenu informé de l'avancée des travaux.

Le timing extrêmement serré imposé par cet exercice de spending review n'a malheureusement pas laissé la possibilité d'organiser le travail de concertation tout au long du processus.

Les travaux ont été menés par un groupe de travail restreint, composé principalement de représentants de l'AVIQ, du WFE, de l'inspection des Finances et d'un expert externe.

Cependant, une concertation élargie avec le secteur, afin d'assurer l'adhésion et la faisabilité des réformes, est indispensable pour la mise en œuvre des mesures. Ceci a d'ailleurs été pointé dans les conclusions du rapport.

Cela dit, les conclusions ont été présentées au Comité de Branche Handicap en mai 2025 ainsi qu'aux fédérations en juin 2025.

Pour répondre à votre question sur les dépenses dans le secteur, il est important de vous signifier qu'à l'initial 2025, le budget global annuel pour le centre budgétaire relatif à l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de handicap s'élève à 659,3 millions d'euros, dont 437,5 millions d'euros uniquement pour le secteur résidentiel pour adultes.

Ces moyens se trouvent au sein du programme 03 de la section 03 du budget de l'Agence. Ce centre budgétaire est découpé en 24 codes SEC (10 publics et 14 privés). Certains codes SEC sont en partie composés de moyens qui sortent du champ d'application de cette revue des dépenses. Voici un aperçu des différents codes SEC composant le centre budgétaire, ainsi qu'une description succincte de ceux-ci :

Subvention (Libellé code SEC)	Secteur privé1	Secteur public	Description
Plan autisme	0,53 %	/	Article de provision lié aux appels à projet d'infrastructure de 2016 avec promesse d'ouverture de places
Subvention forfaitaire annuelle	63,41 %	82,63 %	Subvention principale permettant essentiellement le financement du personnel des services agréés et subventionnés
Subventions forfaitaires annuelles des SAPS	1,38 %	/	Subvention principale des services partiellement subventionnés
Ancienneté pécuniaire	4,52 %	5,52 %	Subvention permettant le financement de l'ancienneté du personnel dans le secteur agréé et subventionné
Emplois supplémentaires en services résidentiels	0,52 %	0,64 %	Subvention d'un mi-temps supplémentaire pour le secteur résidentiel agréé et subventionné
Non marchand	11,01 %	6,69 %	Article permettant le financement de tous les ANM successifs
Cas prioritaires	13,19 %	1,04 %	Politique de prise en charge des personnes déclarées prioritaires
Court séjour	0,06 %	0,14 %	Subvention spécifique permettant l'accueil de personnes durant de courtes périodes
Revalorisation APE	0,03 %	/	Supplément accordé à certains services depuis la revalorisation barémique issue d'anciens accords non marchands (2002)
Forfaits journaliers	3,53 %	2,42 %	Subvention permettant de financer les charges liées aux présences des bénéficiaires dans les services résidentiels pour adultes
Transports collectifs	0,92 %	0,63 %	Subvention octroyée aux services d'accueil de jour agréés et subventionnés pour le transport journalier des usagers du domicile au lieu d'activité
Convention Van Den Brande	0,70 %	/	Subvention spécifique de personnel supplémentaire dans certains services résidentiels accueillant des personnes lourdement handicapées
Divers dont régul parts contributives	0,05 %	0,07 %	Article permettant les régularisations relatives aux dépassements de capacité subventionnée dans les services résidentiels
Autres suppléments	0,17 %	0,22 %	Article budgétaire permettant le financement de suppléments octroyés par le politique de manière provisoire (covid, crise énergétique), ou de manière plus pérenne (frais de fonctionnement)

[1] Le pourcentage dans ces colonnes correspond au poids de l'article budgétaire parmi l'ensemble les articles budgétaires du secteur (privé-public)

Il n'y a pas d'économies directes prévues à court terme, car le spending review n'avait pas pour objectif de réduire les dépenses, mais plutôt de les rendre plus efficaces et mieux ciblées.

Aucune économie budgétaire nette n'est annoncée. Il s'agit d'une réallocation interne des ressources. Cela permettra de mieux aligner le financement sur les besoins réels des bénéficiaires via la révision des catégories A – B – C, de remplacer les conventions nominatives coûteuses par des places agréées « réservées » plus pérennes et budgétairement stables et de redistribuer les subventions entre catégories et services, plutôt que d'augmenter globalement les moyens.

Outre ces propositions visant essentiellement à redistribuer autrement les moyens actuels, le rapport final préconise l'introduction d'une norme de croissance pluriannuelle, permettant de mieux planifier les dépenses.

Enfin, un nouveau plan ERICH, sous forme de plusieurs appels à projets et ce pour un montant total de 100 000 000,00 € est bien prévu dans la DPR.

Il était envisagé qu'un appel à projets soit lancé consécutivement à la réalisation d'un cadastre des infrastructures.